ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 3348

Texte de la question

M Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'amenagement du territoire sur les difficultes des industries cotonnieres francaises. En effet, il apparait que, malgre une stagnation de la consommation des articles du textile et de l'habillement, le rythme des importations s'est poursuivi de facon inquietante encore durant les quatre premiers mois de 1988. En consequence, il lui demande que des mesures soient prises rapidement en ce domaine afin de preserver les interets de l'industrie cotonniere francaise.

Texte de la réponse

Reponse. - Les difficultes de l'industrie francaise du textile-habillement, et particulierement du coton, resultent d'une aggravation de la concurrence internationale due principalement aux importations en provenance des pays a bas salaires. Pour resorber ces difficultes, le Gouvernement a engage des mesures portant aussi bien sur l'environnement des entreprises que sur leurs conditions d'activite. S'agissant de l'accord multifibres et des accords bilateraux qui en decoulent, il s'attache a faire jouer toutes les dispositions que ceux-ci permettent. Les limitations sont controlees en permanence ; lorsque les importations ne font l'objet que d'une surveillance, les pouvoirs publics engagent les procedures appropriees, chaque fois que les conditions de leur mise en oeuvre sont reunies. La poussee d'importation en provenance des pays exterieurs a la Communaute en 1987 et en 1988 resulte d'ailleurs pour l'essentiel d'une croissance des courants d'echanges a l'interieur des limitations qui laissaient auparavant une marge souvent non utilisee. Pour renforcer les capacites competitives de l'industrie francaise, des mesures en faveur des petites et moyennes entreprises qui constituent l'essentiel du secteur textile sont prevues, notamment dans le projet de loi de finances pour 1989. Le plafond de la taxe professionnelle doit etre abaisse de 5 p 100 a 4,5 p 100 de la valeur ajoutee. Le deplafonnement de l'allegement des cotisations familiales va dans le sens d'une diminution des charges sociales pesant sur les couts des entreprises. La baisse du taux de l'impot sur les societes pour les benefices non distribues ameliorera les conditions d'autofinancement. Les fonds collectes par les Codevi seront reorientes vers le financement a court terme des entreprises ; les entreprises du textile et de l'habillement, dont l'activite est saisonniere, sont tout particulierement concernees par ces mesures. Le textile-habillement a des besoins importants de formation de son personnel. L'Etat a deja signe des conventions avec les professions concernees ; l'amenagement du credit d'impot formation facilitera encore les efforts engages vers une tache prioritaire pour ces industries. Enfin, le Gouvernement, particulierement dans le cadre des contrats de plan Etat-regions, accompagnera toutes les initiatives prises au plan regional et local susceptibles d'ameliorer l'environnement general de ce secteur.

Données clés

Auteur : M. Kucheida Jean-Pierre
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3348
Rubrique : Textile et habillement

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE3348

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire
Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2721